

## DISPOSITIF DE FORMATION ACCOMPAGNÉE



*Formations professionnelles destinées aux personnes en situation de Handicap*

### LES POINTS CLEFS DE CE DISPOSITIF

#### *Qui est concerné ?*

- > Toute personne reconnue en situation de handicap (RQTH) dès 16 ans avec un projet de formation validé et qui a besoin d'aménagements et d'un accompagnement médico-psychosocial.

#### *Où cela se passe ?*

- > Hors les Murs, en entreprise et en centre de formation.

#### *Comment puis-je y accéder ?*

- > Sur notification de la MDPH
- > Sur demande écrite d'une personne morale
- > Sur demande d'information de la personne physique par tout moyen écrit ou oral.

#### *Combien ça coûte et comment puis-je payer ?*

- > La prestation étant financée par la CPAM, elle est dispensée à titre gracieux au bénéficiaire.

#### *Y a-t-il possibilité d'adapter la prestation en temps partiel :*

- > Oui, la prestation est entièrement modulable et individualisée

#### *Puis je désigner une personne de confiance pour m'assister si besoin :*

- > Oui

### L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Educateur spécialisé
- Ergothérapeute
- Psychologue
- Médecin
- Coordinatrice de parcours
- Chargé de Mission en Insertion Professionnelle



# LES OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE FORMATION ACCOMPAGNÉE

Le Dispositif de Formation Accompagnée « D.F.A. » vise à sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap en proposant un accompagnement médico-psycho-social assuré par l'équipe pluridisciplinaire.

## « Mais c'est-à-dire ? » :

C'est une prestation d'accompagnement à destination des stagiaires de la formation professionnelle et des alternants, dès 16 ans, reconnus en situation de handicap ou en cours de demande.

L'objectif est de garantir le maintien en formation pour tous et sécuriser les parcours des stagiaires et des alternants dans les Organismes de Formation de droit commun y compris en entreprise.

### **Si je suis le/l'accompagnateur(trice) référent(e), formateur(trice) :**

- Je souhaite bénéficier de l'expertise de l'Etablissement de Service et Réadaptation Professionnel « E.S.R.P. » sur les champs médico psycho-social et insertion professionnelle pour l'accompagnement des stagiaires et des alternants en situation de handicap.
- Le cas échéant je souhaite, anticiper, prévenir, évaluer les risques et les moyens existants en cas de modification ou rupture de parcours d'un stagiaire ou d'un alternant en situation de handicap.
- J'ai besoins de conseils pour accompagner au mieux un stagiaire ou un alternant en situation de handicap sur le sujet de la réadaptation professionnelle.

### **Si je suis le/la stagiaire en formation et/ou en alternance :**

- Je souhaite pouvoir me former au plus près de chez moi tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté à mes besoins.
- Je souhaite savoir de quels aménagements je peux bénéficier et assurer l'application de mon choix libre et éclairé lors de leur mise en place.
- Je souhaite être accompagné pour la mise en place d'un environnement adapté de travail et de formation.
- Je souhaite avoir un soutien de mon autodétermination durant mon parcours de formation y compris en alternance.
- Je souhaite bénéficier d'un appui pluridisciplinaire en continu et adapté, en fonction de l'évolution de ma formation et lors de mes périodes d'immersion en entreprise.
- Je souhaite sécuriser mon parcours.

### **Si je suis le/la tuteur(trice), le/la référent(e) ou l'entreprise accueillante :**

- Je souhaite suivre et adapter l'environnement et l'accompagnement de travail de la personne en situation de handicap tout au long de la formation.
- Je souhaite bénéficier de l'expertise de l'E.S.R.P. sur les champs médico psycho-social et insertion professionnelle pour l'inclusion des stagiaires et alternants en situation de handicap.
- Le cas échéant je souhaite, anticiper, prévenir, évaluer les risques et les moyens existants en cas de modification ou rupture de parcours d'un stagiaire ou d'un alternant en situation de handicap.
- Je souhaite mobiliser un soutien pour sensibiliser et accompagner mes effectifs à l'inclusion des stagiaires et alternants en situation de handicap.

# DÉROULEMENT & MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT

## EN AMONT DE L'ACCOMPAGNEMENT

*Avant, durant et après l'accompagnement, le Coordinateur de Parcours a pour objectif d'apporter une réponse au « Zéro sans solution » et d'éviter les ruptures de parcours éventuelles. Par ailleurs et dès le premier contact avec l'E.S.R.P., le bénéficiaire est mis en contact avec son référent parmi les membres de l'équipe pluridisciplinaire.*

### 1. Pré-accueil

A réception de la validation d'entrée en formation, en alternance ou non, une présentation du D.F.A. est faite à la personne par le conseiller des Services Publics de l'Emploi (France Travail) et/ou par des professionnels de l'E.S.R.P. Une demande de notification D.F.A. est adressée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées « M.D.P.H. ».

A réception de la notification M.D.P.H., l'E.S.R.P. prend en charge le suivi et la coordination du parcours sur les références suivantes :

- Médecine et accompagnement médical lié au travail
- Accompagnement socio-éducatif
- Accompagnement Psychologique
- Ergo thérapeutique
- Insertion professionnelle

L'E.S.R.P. maintient cet accompagnement medico-psychosocial tout au long de la formation. Les étapes du pré accueil sont donc les suivantes :

- Présentation et explication de la prestation; validation de l'accord éclairé du bénéficiaire, recueil adhésion oral ou écrit.
- Diagnostic des besoins à l'entrée en formation.

## AU COMMENCEMENT DE LA FORMATION

*Durant tout l'accompagnement le/la stagiaire/alternant(e) est en contact avec le même référent. Les suivis sont programmés en entreprises et en centre de formation. Le cas échéant et en fonction des besoins, il peut demander un ajustement de son accompagnement. Les temps d'entretiens individuels et de concertation des équipes pluridisciplinaires sont tenus à intervalles réguliers et/ou sollicités si nécessaires.*

### 2. Démarrage de la prestation : J1

- Contractualisation (signature du contrat d'engagement et/ou du contrat de séjour adapté),
- Planification et prises des RDV.
- Définition du plan d'action, des contenus et objectifs de chaque référence dans le cadre d'entretiens individuels.
- Identification des marges et critères d'ajustement éventuels (durée, fréquence, continuité, contenus, etc.) en fonction des problématiques évoquées en amont.



## **Pendant le parcours de formation TOUT AU LONG DE L'ACCOMPAGNEMENT**

*Les temps d'interventions sont planifiés, renouvelés et adaptés en fonction des besoins et de la situation. Chaque temps d'intervention en O.F. ou en entreprise sera visé par l'O.F., l'entreprise et l'E.S.R.P. Un suivi mensuel des diverses parties est systématiquement proposé, et l'E.S.R.P. peut être sollicité autant de fois que nécessaire.*

### **3. Déroulé des entretiens et suivis en entreprise et en OF :**

- L'E.S.R.P. informe et accompagne l'Organisme de Formation et/ou l'entreprise d'accueil dans la mise en œuvre des moyens de compensation et d'aménagement du poste de travail.
- Il propose un suivi régulier au stagiaire (remédiation, soutien individuel, accompagnement médico-psycho-social et insertion) aux professionnels de l'organisme de formation ainsi qu'aux tuteurs et/ou référents en entreprise.
- L'Organisme de Formation met en œuvre le parcours de formation.
- Le cas échéant, l'entreprise intègre le stagiaire dans ses effectifs salariés.
- L'E.S.R.P. coordonne le parcours médico-psycho-social, avec l'organisme de formation, le stagiaire et l'entreprise jusqu'à l'obtention du diplôme/certification/qualification.
- L'E.S.R.P. coordonne la recherche de solutions en cas de risques ou imminence d'une éventuelle interruption, modification ou de rupture de parcours.

### **4. Contenu des évaluations et recommandations**

- Compte rendus et synthèses des évaluations
- Recommandations de l'équipe pluridisciplinaire
- Restitution et explication du bilan et/ou diagnostic auprès du bénéficiaire du tuteur/référent et formateur.
- Mise à jour éventuelle du plan d'action

## **SUIVI POST ACCOMPAGNEMENT ET SÉCURISATION À L'ISSUE DU PARCOURS DE FORMATION**

A l'issue du parcours de formation, la coordinatrice de parcours maintient un suivi de 6 mois avec le stagiaire. Le cas échéant, elle intervient sur le champ de la coordination médico-sociale dans une logique de complémentarité avec l'ensemble des acteurs.



**SIÈGE**

📍 28 rue de l'Aiguette, 31100 Toulouse  
☎ 05 62 14 95 00 📠 05 62 14 95 95  
@ accueil@ucrm.fr

Retrouvez-nous sur **ucrm.fr**